



SERMON QUATORZIEME*

* Pr-
 romé
 à Cha-
 ymson
 le 12.
 Aoust
 1668.

HEBREUX XII. v. 16 17.

16. *Que nul ne soit paillard, ou profane
 comme Esau ; qui pour une viande vendit
 son droit d'aïnesse.*

17. *Car vous savez que mesme puis apres
 desirant d'heriter la benediction, il fut rejeeté.
 Car il ne trouva point lieu de repentance, bien
 qu'il l'eust demandée avecque larmes.*



HERS FRERES ;

Bien que les épitres de S. Paul soient
 toutes semées de pensées & de paroles
 tirées des anciennes Ecritures ne disant
 presque rien, qu'il ne fonde sur leur au-
 torité ou que du moins il n'éclaircisse, &
 n'enrichisse avecque les traits de leur
 divine doctrine, il faut pourtant avouër
 qu'il n'y en a pas une, où il se soit plus
 soigneusement attaché a cette metode
 qu'en

qu'en celle-cy qu'il a écrite aux Hebreux convertis a la foy Chrétienne. Tout y est plein de Moïse & des Prophetes ; Vous les y rencontrez par tout & il n'y a pas un des chapitres de l'Apôtre ou ces saints écrivains du Vieux Testament ne paroissent au commencement au milieu & a la fin. Il n'est pas besoin de vous en rapporter les autres parties. Repassez seulement les yeux sur les quinze versets de ce chapitre que nous avons expliqué. Vous verrez quelle part y ont les anciennes Ecritures & combien de fois il les a employées dans un si petit espace. Il en a tiré cette épaisse nuée de tesmoins, dont il nous environne des l'entrée nous les donnant pour spectateurs & pour patrons de nos combats. Il en a emprunté tout entier & mot pour mot la belle exhortation qu'il nous fait en suite a la patience & a la constance dans l'épreuve des afflictions. *Mon enfant ne neglige point la discipline du Seigneur & ne perds point courage quand il te reprend ; & apres quelques reflexions qu'il fait sur ces paroles il revient encore a ce sacré tresor du vieux peuple , se servant de ses termes & de*

ses expressions pour former la reprimende, qu'il adresse a ses Ebreux , *Relevez vos mains qui sont laches , Faites des sentiers droits a vos pieds.* Et enfin il fait encore venir Moïse un verset plus bas pour les avertir de prendre garde , que quelque racine amere poussant les rejettons en haut ne vienne a produire en eux des fruits envenimez capables d'infecter plusieurs de leur poison. La divine sagesse de ce saint homme reluit clairement dans cette conduite; qui fait trouver en toute sorte d'hommes quelque sujet propre a les edifier , & ne manque pas de s'en servir adroitement pour leur salut. Mettez le dans Athenes ville confite en idolatrie. Il n'y peut pas utilement employer Moïse dont ces Payens ne connoissoient ny l'autorité ny la doctrine; Mais il ne laisse pourtant pas d'y trouver une belle occasion de leur parler de Jesus Christ ayant remarqué parmi leurs idoles un autel consacré au Dieu inconnu : Il en fait son profit & s'offre a leur découvrir cette admirable divinité qu'ils servoient sans la connoistre. Il treuve mesme dans les écrits de leurs auteurs dequoy fortifier sa predication,

Actes

17.23.

28.

dication, la parole qu'il leur allegue d'un de leurs Poëtes qui avoit chanté *que nous sommes la lignée de Dieu*. Mais traitant avec des Hebreux il n'oublie pas de se prevaloir de l'avantage qu'ils avoient sur les autres nations de posseder les anciens Oracles de Dieu ; il ne les entretient d'autres choses ; il leur découvre dans leurs livres le mystere & la morale de son Christ qu'ils n'y avoient non plus veüe, que les Atheniens le vray Dieu dans l'autel, qu'ils luy avoient dédié. C'est ainsi qu'il s'accommode a tous, prenant chacun par l'endroit plus favorable a son dessein ; selon ce qu'il dit en quelque lieu , qu'aux Juifs il s'est fait ^{1. Cor.} comme Juif , a ceux qui sont sans loy ^{9. 20.} comme s'il eust esté sans loy ; comme ^{21. 22.} foible aux foibles , toutes choses a tous, pour pouvoir enfin en sauver quelques uns. Icy donc il continuë a traiter avec les Hebreux comme il a fait jusqu'icy, puisant encore des sources de leur Moïse un exemple pour leur montrer la verité de la grande & fondamentale maxime de l'Evangile, qu'il leur avoit proposée deux versets auparavant que *sans la sanctification nul ne verra le Seigneur*. Pour

Ec 4 les

les y former comme nous l'expliquames dans nôtre dernière action il les avoit avertis de prendre garde de bonne heure de ne laisser prendre ni germer dans leur cœur aucune méchante & envenimée racine, c'est-à-dire aucune passion ny pensée d'injustice ou d'infidélité qui venant a y croistre pourroit par le poison mortel de ses fruits perdre & éteindre leur sanctification & leur vie & infecter mesme plusieurs de leurs freres, non assez forts pour resister a un mal si contagieux. Mais parce qu'ordinairement les choses ainsi dites en general ne touchent pas beaucoup les hommes qui les laissent passer sans qu'aucun prenne le soin de se les appliquer, l'Apôtre descend au particulier & leur marque nommément & expressement deux des plus pernicieuses de ces plantes infernales dont le poison est le plus dangereux le plus subtil & le plus mortel, la fornication, & la profaneté; deux pestes maudites qui quelque cruelles & irremediables qu'elles soient ne laissent pas de tromper si bien les hommes par les fausses & cruelles douceurs de leurs appas qu'à peine s'en prennent-ils garde, & ne

ne s'apperçoivent la pluspart de leur venin que lors qu'il leur a ôté la vie. C'est contre elles que S. Paul donne ce preservatif salutaire a ces Ebreux comme contre les deux les plus capitales & les plus incompatibles ennemis de la sanctification. Prenez garde qu'entre vous *nul* (dit-il) *ne soit paillard ou profane*. Et parce que le sens de la premiere de ces paroles est assez clair & sans aucune ambiguité ; il ne s'arreste pas a l'éclaircir davantage. Mais il n'en est pas de mesme du mot de *profane* dont la signification est plus vaste , & qui peut s'appliquer a divers sujets differents. C'est pourquoy l'Apôtre pout nous montrer ce qu'il entend par là nous en propose Esau pour exemple *Que nul* (dit-il) *ne soit profane comme Esau* ; Il en tire l'histoire de la Genese où elle est décrite au long, & S. Paul la touche icy en peu de mots, disant que pour une viande il vendit *son droit d'ainesse*. Mais il n'en demeure pas là. Car pour nous donner une juste horreur de son crime il nous en represente la severe & terrible mais tres-juste punition en ces mots, *Vous savez* (dit-il) *que mesme puis apres desirant d'heri-*

ter

ter la benediction il fut rejehtë. Car il ne trouva point lieu de repentance bien qu'il l'eust demandée avecque larmes. Nous aurons donc trois choses a traiter dans cette action si le Seigneur le permet. La premiere la deffense que nous fait l'Apôtre, *Que nul (dit-il) ne soit paillard ou profane*. La seconde sera d'Esau l'exemple de l'homme profane, son crime est, que *pour une viande il vendit son droit d'ainesse*, & la punition de son crime, c'est qu'encore qu'apres l'avoir commis il voulust & desira heriter la benediction il fut rejehtë & que quoy qu'il l'eust demandée avec larmes, neantmoins il ne treuva point de lieu de repentance. L'Apôtre veut donc en premier lieu qu'entre ceux, qui se disent Chrétiens il n'y ait ny paillard ni profane ; bannissant de l'Eglise du Seigneur ces deux vices comme directement contraires a la sanctification sans laquelle il n'est pas possible d'avoir part ni a la grace de Dieu en ce siecle ni a sa gloire en l'autre. Pour le premier de ces deux vices, il a esté d'autant plus necessaire de recommander aux Ebreux de le fuir que plus la morale des Rabbins leurs anciens Maistres étoit lasche & corrompue en cet endroit,

droit, plusieurs d'entr'eux ayant impudemment soutenu qu'un homme de leur nation pouvoit sans offenser Dieu avoir commerce hors du mariage avec une femme pourveu qu'elle fust Payenne. Mais Iesus Christ, le Saint des Saints, condamne toutes ces impuretez, voulant que chacun des siens de quelque sexe & de quelque condition qu'il soit possede son vaisseau, c'est-à-dire son corps *en Sanctification & en honneur*, comme l'Apôtre nous l'enseigne ailleurs; Il veut que nos yeux mesmes soyent chastes & non seulement nos corps, condamnant comme coupable *quiconque aura regardé une femme pour la convoiter*. Mais quelque Sainte & quelque pure que soit la discipline de Iesus Christ, la vie des Chrétiens n'est pas mieux réglée que celle des Juifs l'étoit autrefois. Je ne say mesme si la dissolution de nos mœurs a cet égard n'égale point celle des Payens. Le scandale en est trop grand, & la corruption trop enorme pour s'en pouvoir taire. Il y en a d'assez impudens pour faire gloire de leur honte, & pour publier leurs crimes. Les adulteres & les autres impuretez

1. Tim.
4. 4.

Math.
6. 18.

retenez passent aujourd'huy pour des galanteries. Le monde dans cette horrible licence s'est seulement avisé de reformer le nom de ce peché & ayant aboli le mot de *paillardise* dont nos Peres se servoient pour le signifier, & que tous les peuples de nôtre langue entendent, on a emprunté du Latin celui de *fornication* dont on a commencé a se servir depuis quelque temps, & qui comme je crois est encore aujourd'huy barbare a la plupart des gens de nôtre nation. Est-ce que l'on ne veut pas que l'on parle clairement des desbauches que l'on n'a point de honte de commettre; Pour moy j'avoüe que je ne comprends pas bien quel goust on a trouvé au mot de *fornication*; mot Latin, c'est-a-dire d'une langue qui nous est barbare & dont il sembloit que nous prenions cy-deuant a tasehe de nous éloigner; vit mot encore qui, soit pour le son, soit pour le sens qu'il a dans son origine n'a rien de meilleur que celui auquel on l'a fait succeder. Mais laissons les paroles dont l'usage dispose a son plaisir, si absolument que si ce n'est une injustice c'est au moins vne impertinence d'en demander la raison. Disons
puis

puis qu'on le veut *fornication & fornicateur*
 au lieu de ce que disoient nos Peres *pail-
 lardise & paillard* ; pourveu que nous
 soyons entendus, c'est assez. Ce n'est pas
 au mot ; C'est a la chose que Iesus Christ
 en veut : Pourveu que vous vous en ab-
 steniez appelez la de quelque mot que
 vous voudrez ; & pleust a Dieu que le
 monde, au lieu du mot eust banni la cho-
 se de son usage ; qu'il eust aboli le vice,
 qu'il eust reformé ses mœurs plustost que
 ses paroles , qu'au moins il eust pris au-
 tant de soin d'amender sa vie que de po-
 lir sa langue. Pour nous mes freres il
 nous est permis de nous accommoder au
 langage du monde aussi bien qu'a ses ha-
 bits & d'en changer souvent avecque luy
 la mode & la forme , pourveu que nôtre
 vie demeure toûjours mesme constam-
 ment conforme aux regles de nôtre mai-
 stre. Et c'est icy ou nous avons a nous
 plaindre de l'excez de nôtre corruption.
 Car quelle difference y-a-t-il a cet egard
 entre nous & le monde ? L'impureté re-
 gne-t-elle moins au milieu de nous que
 dans le monde ? la fornication y est elle
 plus rare ? la chasteté y est elle plus reli-
 gieusement observée ? l'abandon a l'or-
 dure

dure n'y est il pas presque general ? Certainement qui jugeroit de nôtre creance par nos mœurs s'imagineroit aisément que nous tenons la fornication comme les Payens autresfois pour une chose indifferente. Je n'ay pas intention de faire rougir personne, & l'honneur de cette chaire ne me permet pas d'y remuer ces ordures de la chair. Mais il nous importe pour vôtre salut de vous informer de la verité qu'il semble que la plupart ignorent ou qu'ils l'ayent du moins oubliée quelque souvent & quelque clairement qu'elle nous soit enseignée & repetée dans les livres divins. Souvenez vous donc ame Chrétienne de quelque âge & de quelque sexe que vous soyez & en quelque état que vous viviez que la chasteté est non belle, utile & excellente ; mais mesme absolument necessaire, puis qu'elle fait vne notable partie de cette Sanctification, sans laquelle nul de vous ne verra le Seigneur ; comme vous l'avez entendu de la bouche de l'Apôtre ; & comme il nous instruit ailleurs que nôtre Sanctification est que nous nous abstenions de la fornication: Apres cela comment & de quel droit

Hebr.

12. 14.

1. *Thef*

4. 3.

droit pouvez vous pretendre ou a l'honneur de la Sanctification , si vous n'avez la chasteté; ou a la veuë du Seigneur, si la Sanctification vous manque ? voulez vous encore quelque chose de plus clair & de plus expres ? Ecoutez ce que prononce sur ce sujet ce grand Heraut de Iesus Christ nôtre S. Apôtre dans l'une de ses Epitres adressée a une Eglise, où plusieurs retenant encore quelque chose du Paganisme d'où ils étoient fraîchement sortis, se flattoient eux mesmes s'imaginant que les impuretés où ils vivoient ne leur feroient pas l'entrée du Ciel ; *Ne vous abusez point,* (leur dit-il) *1. Cor. Ni les fornicateurs ni les idolatres ne les adultes ni les effeminez n'heriteront point le Royaume de Dieu.* 6. 10. Là vous voyez qu'il met les *fornicateurs* à la teste de cette malheureuse bande qu'il exclut du Royaume celeste. Il les range mesmes avant les *idolatres*, non que l'idolatrie soit vn moindre crime que la fornication, mais parce que le premier de ces pechés semble estre le pere de l'autre ; le pas étant fort glissant de la fornication a l'idolatrie, il ne se contente pas de l'avoir dit vne fois. Il le repete encore presque en

en autant de mots écrivaint a une Eglise toute pareille c'est-a-dire tout nouvellement convertie des tenebres du Paganisme a la lumiere de Iesus Christ & qui habitoit comme l'autre dans une ville riche & abondante en luxe & en delices, où ces vices regnent ordinairement, *sachez cecy* (leur dit-il) *que nul fornicateur ou impudique ou avaricieux qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* Vous voyez encore icy le fornicateur dans le mesme rang marchant a la teste des damnez. Ailleurs il les laisse encore dans la mesme place où faisant un long denombrement des œuvres de la chair il nomme l'adultere *la fornication & la souillure* toutes les premieres ; puis il adjoûte ; *Desquelles œuvres je vous ay predit & vous les predits encore que ceux qui commettent telles choses n'heriteront point le Royaume de Dieu.* Que dites vous a ces trois coups de foudre, Chrétien mal nommé qui passez vôtre miserable vie dans les ordures de la fornication ? Où est vôtre foy ? où est vôtre esperance ? Comment estes vous chrétien si vous ne croyez pas une verité si hautement & si expressement publiée & tant de fois repetée par l'une

Eph. 5.
5.

Gal. 5.
19. 21.

l'une des plus sacrées bouche du Ciel?
 & si vous la croyez, comment pouvez
 vous passer pour une creature raisonna-
 ble demeurant opiniâtement dans un
 vice dont vous ne doutez point qu'il ne
 vous rende eternellement & souverai-
 nement malheureux? Vous savez certai-
 nement que ce breuvage que la fornica-
 tion vous presente est plein d'un poison
 mortel qui éteindra en vous pour jamais
 tout ce que vous avez, & tout ce que
 vous pouvez esperer de vie & de bon-
 heur, & avec cela vous ne laissez pas de
 le prédre, & d'en boire jusques a l'yvres-
 se. Est-ce là l'action d'un homme, d'une
 personne raisonnable? Réveillez vous
 pecheurs; que ces trois foudres du Ciel
 delivrent vos sens de ces honteux liens
 ou les charmes de la chair vous ont si
 long-temps tenu; chassez de vôtre Es-
 prit les illusions dont elle la remply; le-
 vez les yeux & regardez les choses dans
 la lumiere du Ciel. Ne vous laissez pas
 davantage abuser a la brutalle & hon-
 teuse passion qui vous possede. Rentrez
 en vous mesme; & s'il vous reste quel-
 que étincelle de bon sens, pensez une
 fois lequel il vaut mieux, ou vous passer

Ff de

de ces sales & deshonestes plaisirs qui ne vous apporteront autre fruit, que la honte le regret & le repentir, & qui apres tout finiront au premier jour, ou renoncer aux saintes & éternelles delices du Royaume où Iesus Christ vous appelle; pour ne point parler des flames de l'enfer où ce feu deshoneste que vous avez laissé prendre en vostre cœur se terminera infailliblement par l'inévitable jugement de Dieu pour vous faire souffrir éternellement avecque les Demons des tourmens & des supplices inconcevables pour le juste loyer de votre folle ingratitude: N'écoutez point les faux discours de la chair qui vous presche que ce peché est trop léger pour croire que Dieu le punisse rigoureusement; Rejettez cette folle imagination, & vous tenez a ce qui est clair dans l'Evangile que le feu de la gehenne est la peine de la fornication. De là raisonnez tout au contraire de la chair que ce peché doit estre horrible, puis que Dieu qui n'est pas seulement juste mais qui est encore la bonté mesme le condamne au dernier de tous les supplices, puis que l'Apôtre du Seigneur le met des premiers

miers dans la liste des crimes qui nous ferment l'entrée du Paradis avecque les idolatres & les larrons & les plus abominables pecheurs. En effet comment appelez vous leger un peché qui ôte le cœur, qui éteint la lumiere, qui abru- *osés 4.* tit l'homme & transforme vne si noble ^{II.} creature en beste, comme les fables mesmes des Poëtes Payens l'ont representé, qui par un desordre effroyable assujettit la raison a la passion, qui fait regner dans nos cœurs celle qui doit servir, & servir celle qui doit commander? un peché qui a desarmé Samson de la force divine que le Ciel luy avoit donnée, qui a réduit Salomon le plus sage de tous hommes a l'idolatrie, le plus vilain & le plus brutal de tous les crimes? vn peché qui bannit de l'ame où il entre la paix de la conscience, la joye de l'Esprit, la priere & tous les autres exercices de la vraye & interieure pieté? Car comment & avec quel front, avec quelle assurance & confiance pouvez vo⁹ élever vôtre pensée à Dieu, vous presenter devât sa Majesté & luy demander les choses, dont vous avez besoin pendant que vous estes couverts d'une

si vilaine ordure, & que vous avez dans votre sein l'ennemie de la pureté qu'il vous commande ? Mais je laisse là l'injustice, la laideur & les pernicious effets de cette passion qui se découvrent assez d'eux mesmes dans tous les sujets quelle corrompt, puis que vous faites profession du Christianisme, écoutez je vous prie le ravage qu'elle y fait & la desolation qu'elle y met: Apprenez-le de nôtre Apôtre qui pour justifier la condamnation qu'il en a pronôcée, nous découvre l'horreur de ce peché. *Ne savez vous pas* (dit-il) *que vos corps sont les membres de Iesus Christ, & ne savez vous pas encore que le fornicateur se joignant a une personne infame & prostituée devient un mesme corps avec elle ?* Jugez apres cela si le Chrétien qui commet ce peché, n'arrache pas a Iesus Christ ses propres membres pour les changer en des membres d'une personne infame ? comme l'Apôtre le conclut expressement. Le Fils de Dieu avoit fait l'honneur a vôtre corps de le sanctifier, de se l'unir, de le faire l'un des membres de son corps, c'est d'un costé la plus haute & la plus adorable bonté que le Seigneur pouvoit avoir

pour

1. Cor.

6.15.16

pour nous ; c'est de l'autre la plus grande gloire, où nos corps pouvoient être élevez : C'est donc tout ensemble & une horrible ingratitude contre le Seigneur de luy ravir ce qu'il avoit daigné faire sien, & la dernière des injustices contre nôtre propre corps de le dépouiller de sa gloire pour le couvrir de la plus honteuse infamie. Appelez vous léger vn peché qui vous rend coupable de deux crimes si énormes ? qui outrage le Fils de Dieu, & qui vous deshonoré vous mesme ? qui ôte au Seigneur l'un de ses membres, & a vôtre corps ce qu'il avoit d'honneur & de gloire. C'est pourquoy le Saint Apôtre apres nous avoir representé cette horreur, a grand raison d'en conclurre *Fuyez (dit-il) la fornication. Tout autre peché que l'homme commet est hors de son corps, qui commet ce- luy cy peche contre son propre corps*, il le flétrit & le deshonoré ; il luy ôte la pureté qui fait proprement l'honneur & l'ornement de nôtre corps, & la gloire qu'il avoit receuë de Dieu d'estre membre du corps de son Fils. Mais l'Apôtre n'en demeure pas là, il ajoûte qu'oultre l'offense que le fornicateur fait au Fils Eter-

1. Cor.

6. 18.

nel de Dieu, il outrage encore cruellement son Saint Esprit. *Ne savez vous pas* I. Cor. 6. 19. *dit-il que vôtre corps est le temple du S. Esprit qui est en vous.* Il n'y a point d'homme assez impudent pour nier que ce ne soit une vilenie & un sacrilege insupportable de commettre de semblables actions dans un temple materiel bâti de bois & de pierre. Qu'est-ce donc je vous prie d'abuser du temple vivant & animé de l'Esprit de Dieu pour une semblable ordure, se peut on imaginer une profanation plus abominable que de fouiller un vaisseau si Saint, consacré & dédié a celles des Personnes de la Divinité, qui est la source de toute Sainteté, & de le fouiller encore si indignement: car le Saint Esprit *est en nous* dit l'Apôtre; Il habite en nos corps; Il ne s'y peut rien passer que sous ses yeux. Enfin ce Saint Ministre du Seigneur nous represente que nous *ne sommes pas a nous mesme*, que nous sommes a Dieu qui nous a achetez par prix, si bien qu'étant ses esclaves nous sommes obligez a employer tout ce que nous avons d'estre a sa volonté comme une chose qui est sienne. Et cette obligation est d'autant plus étroite que plus le prix

le prix qu'il a payé pour nous est grand & admirable : Car nous luy coutons non de l'argent, ou de l'or, ou des perles, ou des pierres precieuses, mais tout le sang de son Fils unique, le sang d'un Dieu benit éternellement avecque luy. Ain-
 fy selon toutes les loix divines & humaines nous luy devons toute la servitude dont nous sommes capables sans pouvoir luy rien soustraire de ce qui est en nous; c'est-à-dire que nous devons comme ajoute l'Apôtre le glorifier en nôtre ^{1. Cor.} corps & en nôtre Esprit puis qu'ils luy ^{6. 20.} appartiennent l'un & l'autre. Le fornicateur ne peut nier qu'il ne manque vilainement a ce devoir, puis qu'au lieu de glorifier Dieu en son corps, il l'y deshonore honteusement ; puis qu'au lieu de l'employer a faire ce qui luy est agreable & qu'il luy a commandé, il le profane & en abuse a commettre ce qu'il luy a expressement defendu & qu'il haït & abhorre comme vne vilenie insupportable aux yeux de sa gloire, & qu'au ^{Rom.} lieu de luy presenter ce corps qu'il a créé ^{11. 1.} & racheté en un sacrifice vivant, saint, & plaissant a sa Majesté, comme dit l'Apôtre ailleurs, il a l'effronterie de le souil-

ler dans les ordures des vices du monde. Ainsi quelque jugement que l'on puisse faire des excez de cette nature où les Payens sont tombez, il est clair & indubitable que le Chrétien ne les peut commettre sans être coupable d'une extreme ingratitude envers I. Christ, d'une cruauté dénaturée contre son propre corps, d'une profanation tout a fait impudente contre le S. Esprit & d'un sacrilege & d'une desobeïssance noire contre Dieu son Redempteur: si bien qu'il ne faut pas s'étoner si le crime étant si atroce & enveloppé en tant d'offences mortelles, le souverain Juge du monde le condamne en sa parole & le punira un jour en effet avecque tant de severité. Mais il paroist encore par les choses que l'Apôtre nous a enseignées de la nature de ce péché qu'il est mesme impossible qu'il en arrive autrement. Car l'Evangile nous apprend que hors de Christ il n'y a point de salut & qu'il faut estre en luy pour pouvoir vivre avecque luy, & davantage encore que celuy qui n'a point son Saint Esprit n'est pas a luy. Certainement puis que S. Paul nous enseigne que la fornication arrache tellement celuy
qui

qui la commet du corps & de la communion de Christ, que de membre du Seigneur il devient le corps & la chair d'une personne impure & impudique, & que ce mesme peché outrage encore le S. Esprit profanant son temple & le chassant de nôtre corps comme d'un lieu soüillé & indigne de son habitation, si nous ne voulons renoncer a la verité de l'Evangile il faut avouër de necessité qu'il est impossible que le Chrétien qui vit dans ce peché ait jamais aucune part au salut, & par consequent qu'il ne tombe avec les incredules & les rebelles dans la perdition eternelle preparée au Diable & a ses Anges. Vous me direz que cela est dur, Je l'avouë, mais il ne laisse pas d'estre vray. Il est dur aux ames mondaines & sensuelles qui comme les pourceaux, ne peuvent vivre que dans la bouë & dans l'ordure, qui sont possédées d'un Esprit de fornication. Il est dur comme aux larrons & aux voleurs la Loy, qui les condamne au gibbet; comme aux avaricieux, aux calomnieux, aux menteurs & aux meurtriers l'arrest de Dieu qui leur assigne l'étrang ardent de feu & de souffre pour leur dernière

niere portion. Mais si vous trouvez cela si dur que ne renoncez-vous au vice qui vous obligera a le souffrir tost ou tard ? Pleust a Dieu Pecheur que vous en sentissiez encore mieux la dureté que vous ne faites. Car si vous en aviez ce sentiment, si vous croyiez tout de bon qu'estre hors de la communion de Iesus Christ & de son Esprit, est une chose aussi miserable comme elle l'est en effet, vous ne manqueriez pas de vous deffaire de ce vice qui y conduit inevitablement ceux qu'il possede. Quoy qu'il en soit ce n'est pas nous qui avons faits ces loix & qui avons donné ces sentences que vous trouvez trop dures. Iesus Christ en est l'auteur ; son Apôtre le predicateur, son Eglise s'y est soumise, & y a conformé sa discipline. Elle bannissoit tous les fornicateurs de la table sacrée & ne leur communiquoit aucun de ses mysteres. Et quant il s'en trouvoit qui touchez du sentiment de leur faute luy demandoient sa paix, elle ne les y recevoit qu'apres qu'ils avoient justifié la verité de leur conversion par une longue & laborieuse penitence, après qu'ils avoient gemy des années entieres a la

porte

porte de l'Eglise pleurant & se traissant a terre, implorant les prieres & les compassions de toute l'assemblée en general, des Pasteurs, & de chacun de ceux qui y entroient en particulier. Encore se trouva-t-il des Esprits (& Tertullien l'un des plus grands hommes de son siecle en fut l'un) qui croyoient que c'étoit faire trop de grace aux fornicateurs de les recevoir apres cela, ne jugeant pas qu'autre leur peut donner la Paix que Dieu seul, a la misericorde duquel il les renvoyoiet sans qu'ils permissent a l'Eglise de les admettre jamais a la sainte Cene quoy qu'ils peussent faire. Cette rigueur étoit dans l'excez je l'avouë, & s'éloignoit ouvertement de l'humanité & de la prudence de S. Paul. Mais tant y a qu'elle nous montre bien clairement, quelle opinion ces saints hommes avoient de la fornication, puis que les plus severes croyoient que ceux qui y étoient une fois tombez, ne pouvoient plus rentrer parmi nos assemblées sans les souïller, & que les plus moderez & les plus sages tenoient que les fornicateurs n'y pouvoient estre receus qu'apres une reconnaissance publique de leur faute, & une
longue

longue & douloureuse penitence. Nos Peres au commencement de la Reformation addoucirent encore cette severité des premiers Chrétiens, mais en telle sorte pourtant qu'ils n'admettoient non plus que les anciens a la sainte communion les fornicateurs manifestes & scandaleux, qu'apres une reconnoissance publique, ce qui se pratiquoit si religieusement parmy nous que les plus grands Princes n'étoient pas eux mesmes exemptez de cette regle; & l'histoire nous en fournit un exemple tres-notable en la Personne d'un grand Roy. La fornication ayant donc esté condamnée par le Seigneur aux peines éternelles de l'enfer & ayant esté reconnuë digne de ce dernier malheur par toute l'Eglise ancienne & moderne : que restet-il sinon que nous la fuyons tous comme une peste mortelle, comme la ruïne & le deshonneur de nôtre nature incompatible avecque la paix de la conscience, avecque la lumiere & la joye de l'Esprit, comme une gangrene qui nous arrache du corps sacré du fils de Dieu, qui nous incorpore dans la confrairie des membres de Satan, comme une abomination

mination qui chasse l'Esprit saint de nos cœurs, & y attire l'Esprit malin, nous changeant de temples que nous sommes de la vraye Divinité en autant de repaires du demon, & qui enfin perdra eternellement nos corps & nos ames si nous nous laissons aller a ses faux & pernicieux appas : Chrétien qui avez esté assez malheureux pour vous y abandonner ; sortez de ces pieges si vous voulez vivre. Ne m'alleguez point la tyrannie de vos passions, la violence de vos inclinations, la force qu'a sur nous une longue accoutumance. Cela seroit bon dans une occasion moins importante. Icy où il est question de vivre ou de perir eternellement, où il s'agit du souverain bonheur, ou du dernier malheur, il ne faut point deliberer. Il n'y a point de fers qu'il ne faille briser, point de necessité qu'il ne faille vaincre. Donnez tout, faites tout, & souffrez tout plustost que de perir. Si vous ne pouvez (dit nôtre *Math.* Seigneur) vous en garentir a moins que *18.8.* de perdre vos pieds, vos mains, & vos yeux, c'est-a-dire tout ce que vous avez de plus cher & de plus doux, coupez-le, arrachez-le, & le jetez arriere de
VOUS,

vous , Il vaut bien mieux entrer en la vie sans ces choses , que d'estre jetté au feu eternel avec elles. Vous avez affaire a un Seigneur infiniment doux & debonnaire. Reconnoissez vôtre faute ; pleurez, priez, jeusnez , prenez une ferme & genereuse resolution de jamais ne retomber dans l'impureté. Fuyez les mauvaises compagnies , & tenez pour une peste tout ce qui vous convie , & vous folicite au mal , soyez sobre & vigilant ; continuellement occupé en quelque travail legitime , y meslant la lecture des saintes lettres , & la meditation de toutes les belles leçons qu'elles nous donnent sur ce sujet. Et si apres avoir long temps combattu cette passion vous vous en sentez encore inquieté & troublé ; souvenez-vous d'user de l'unique remede que Dieu vous a ordonné , & que S. Paul vous prescrit. *Il vaut mieux (dit-il) se marier que de brûler.* Le celibat est un heureux état je l'avoue , mais pourveu qu'il soit pur & chaste , & que ce soit le service de Iesus Christ, & le zele de sa gloire , & non l'interest de vôtre chair qui vous y engage ; Autrement le mariage vaut beaucoup mieux. Et il ne faut point

point nous alleguer icy ce que les Theologiens de Rome nous mettent en avant pour la deffence du celibat forcé de leurs Prestres & de leurs Moynes, qu'il y a beaucoup d'hommes mariez qui ne vivent pas plus chastement que ceux qui sont dans le celibat. Qui en doute ? Mais c'est leur faute & leur malheur; leur condamnation en sera double, l'une pour avoir souillé leur corps & l'autre pour avoir profané le mariage. Mais leur crime n'empesche pas que le mariage ne soit une sainte institution de Dieu ordonnée entre autres fins pour estre un remede salutaire contre nôtre incontinence. Si l'abus des hommes nous rendoit inutiles les moyens que Dieu a établis dans la nature, ou dans la grace, il n'en resteroit pas un seul dont l'usage ne nous deust estre deffendu puis qu'il n'y en a point, dont le vice des hommes n'abuse en diverses sortes. Mais quant a vous Ames Chrétiennes qui parmy les mauvais exemples & les licences de ce siecle corrompu, vous conservez pures en Iesus Christ, vivant saintement & chastement, soit dans le mariage soit hors du mariage, louiez le Seigneur qui vous en a fait la grace ; Gardez cette

couronne jusques a son grand jour , y ajoutant tous les autres legitimes ornemens de la conversation Chrétienne, la modestie, l'humilité, la debonnaireté, la justice, la charité, les aumosnes, & en un mot toutes les parties de la vraye sanctification ; étant assiduës dans le service de Dieu, en priere & supplication, pour vôtre perseverance & pour la paix de l'Eglise. Chers Freres le Seigneur nous appelle en tout temps a ces saints exercices , mais il nous y oblige maintenant plus que jamais pour conjurer par une serieuse conversion de nos cœurs a luy & a son Saint Fils Iesus la tempeste qui nous menace & que nos desordres attirent sur nous. Il est bon pour avoir pitié de nous si nous en usons ainsi, & tout puissant pour nous garentir de tout ce que nous avons sujet de craindre. J'aurois maintenant a passer aux deux autres parties de mon dessein. Mais le sujet demandant beaucoup plus de temps qu'il ne m'en reste, j'en remettray l'explication a une autre action si le Seigneur le permet. A luy seul vray Dieu Pere , Fils & Saint Esprit soit honneur, loüange & gloire aux siecles des siecles.

Amen.

SERMON